SAINT-LERY

Eglise des XIVe et XVIe siècles

L'église de Saint-Léry appartient à une très ancienne paroisse qui existait déjà en 1329 et qui, après avoir dépendu de l'évêché de Saint-Malo, fut rattachée à celui de Vannes par le Concordat de 1801, annexé au nouveau diocèse de Vannes et maintenu comme paroisse en 1802.

Saint-Léry, dont on ignore s'il venait du pays Vannetais, le Browerech, ou de la Grande-Bretagne, fonda en ces lieux un monastère à l'époque de Saint-Judicaël, prince Breton mort en 647 et à l'endroit où avait vécu le pieux ermite Elocau. Il est vraisemblable que Judicaël offrit à Léry cette portion de la forêt de Brécilien, maintenant appelée Brocéliande.
La renommée et les vertus de Saint-Léry sont attestées par des documents anciens et une tradition ininterrompue. Cette dévotion populaire, consacrée par l'autorité de l'église, se manifeste par la fête patronale fixée au dernier dimanche de septembre.

Cette église date au moins du XIV° siècle, comme en témoigne l'inscription du pilier situé à gauche de l'entrée du chœur :

"L'an MCCCLIIII fist G. Mouessan ceste table" (l'an 1354 fit G Mouessan cet autel)

Elle fut complétée et embellie à la fin du XV° siècle par la construction au Sud de la chapelle du Rosaire qui était dédié à Notre Dame de Bonne Aventure et où l'on admire un grand vitrail daté de 1493 consacré à la Vierge Marie, orné des armes de Bretagne et de France, œuvre de Berman, vitrier à Rennes. Ce vitrail était un don de la Duchesse Anne de Bretagne.

Saint-Léry était du doyenné de Montfort, de la seigneurie de Gaël et de la sénéchaussée de Ploërmel. En 1790, il fut érigé en commune, du canton de Mauron, du district de Ploërmel et du département du Morbihan. Son recteur, Alexandre Duclos, refusa le serment en 1791 et dut s'exiler l'année suivante. Guillaume Jouan, prêtre de l'endroit, fut déporté à l'île de Ré en 1799.
De cette fondation monastique et royale, Saint-Léry a gardé jusqu'à nos jours le titre de ville, alors que Mauron doit se contenter de celui de bourg.

L'horloge sans cadran (1554)
L'horloge de l'église est actionnée par un imposant mécanisme d'origine et ne possède pas de cadran. Elle sonne les heures et les demi-heures et marque le temps sans que l'on puisse le voir

Le tombeau de Saint-Léry (XIV° siècle)
A l'intérieur de l'église, on découvre le tombeau de Saint-Léry. Il est représenté couché, habillé en abbé, avec une croix dans une main et un livre dans l'autre. Ses pieds reposent sur un lévrier : une légende évoque la présence d'un chien suivant la dépouille du saint et sur lequel un boulanger jette des pierres. Depuis, il n'y aurait plus eu de boulanger à Saint-Léry.

Panneaux (XVI° siècle)
Face au tombeau de Saint-Léry, on découvre deux panneaux sculptés.
L'un représente un religieux, Saint-Léry, mourant au milieu de ses frères. On y distingue aussi une femme, sans doute la reine Moronoë, agenouillée entre deux moines.
L'autre panneau est divisé en deux parties. Dans la partie supérieure, un personnage dont on n'aperçoit que l'extrémité de la robe est enlevé au ciel par deux anges. On voit aussi un seigneur sortant d'un château, sans doute Jehan de Saint-Léry

Le château du Loû

Le Loû, seigneurie avec droits de haute justice, d'enfeu et de prééminence dans l'église paroissiale de Saint-Léry, n'en est éloigné que de 800 mètres vers le sud.
Elle se composait d'un manoir, avec chapelle privée, métairie, moulins, étangs, bois et fief assez étendu, les métairies du Fresne et de la Vallais, les moulins à eau de la Haye et du Bois, les moulins à vent de la Tertrée et de la Touraille, les rôles du Vauferrier et de la Folie, valant annuellement 36 fr., 2 chapons et 2 poules.

Elle fut autrefois le berceau d'une famille du Loû, qui la porta vers le commencement du XVIe siècle aux Thomas de la Motte par le mariage de la dernière connue du nom, Jacquette du Loû avec Pierre Thomas ; ils parurent à leur manoir du Loû (Réformation de 1444). Le Loû vint ensuite aux Kermeno, dont Alain, époux de Jeanne de Coëtlogon, le possédait en 1488 (ils parurent à la Réformation de 1513).
Sa fille Louise épousa Jean le Gourvinec, dont le fils, Mathurin, époux de Bertranne de Quifistre, le vendit vers 1549 à Simon Avril du Quengo, seigneur de Trégouët, en Béganne.

On retrouve ainsi dans les archives les propriétaires successifs :
En 1549, Simon Avril, Seigneur du Loû,
En 1580, son fils Pierre Avril, époux de Gillette d'Avaugour,
En 1594, Yves Avril, seigneur du Loû,
En 1600, Pierre Avril et son épouse Jeanne de Bréhant.

Jean (V) des Grées, sgr de Lesné, fils de Nicolas des Grées et de son épouse Charlotte d'Angoulvent, épousa en 1631 Marie Avril, et mourut en 1635 laissant un fils, Jean (VI), qui hérita en 1656 de la seigneurie du Loû de sa tante, Gillette Avril du Loû, morte veuve et sans enfant de Jean du Coscat, sgr de Thymadeuc.
Par suite, le château du Loû devint le chef-lieu de la famille des Grées, dont le chef prit le titre de Comte du Loû. Jean Marie Jacques des Grées (1778-1851), ayant hérité en 1813 de son oncle, l'ancien Président de la Noblesse aux Etats de Bretagne, de la seigneurie du Loû, la vendit, en même temps que Lesné et le Val, en 1829, pour habiter Vannes.
Le Loû fut acheté (avec le Val, en Saint-Léry) moyennant 82.000 francs, par M. Pierre Heurtel, armateur de Saint-Servan, dont les enfants le vendirent en 1841 à la famille Rolland du Noday, qui possédait déjà deux propriétés dans la région, à Josselin et à Mauron. Les partages familiaux l'attribuèrent à leur fils Ange Marie, célibataire, dont hérita sa soeur Angélique Constance, qui épousa Yves-Raoul des Prez de la Morlais.
Le fils de ce dernier, Bertrand, qui avait épousé Marie Le Blan de Boisricheux, en hérita en 1868, et ensuite l'un des fils de celui-ci, Maurice, époux d'Anne-Marie Violas de Raspillère, en 1908.

Le château du Loû, vaste construction du XVIIè siècle (en dehors de l'aile Nord construite au XIXe), refaite à la fin du XIXè par madame Maurice des Prez de la Morlais d'après un projet du directeur des Beaux-Arts de Rennes, fut ensuite la demeure de sa fille, Anne des Prez de la Morlais, épouse de François Desgrées du Loû.
Il appartient toujours à la famille Desgrées du Loû.

Le Manoir de Saint Léry

En Saint-Léry, il n'y eut jamais que deux Maisons Nobles à proprement parler et citées aux réformations de la Noblesse et des terres nobles, à savoir : le Manoir de Saint-Léry et le Manoir du Lou.
Le Manoir de Saint-Léry est mentionné en 1443 et 1444, en ces termes :
« Jéhan de Saint-Liri et son frère, demeurant en leur Manoir de Sainct-Liri. Le Manoir de Sainct-Liri est à Jéhan de Sainct-Liri et à son frère. »
Dom Morice (Preuves, tome 1er, col.1174) dit que Jean de Saint-Léry et son frère Eon accompagnèrent le duc de Bretagne à Amiens, en qualité de Chevaliers et que Jean reçut pour ses frais de route, du trésorier de Bretagne, Raoulet le Provost, le 13 juin 1425, sa solde.
En 1430, Jeanne de Saint-Liri est femme de Jean Peschart, sieur de la Chohannière, en Carentoire ; elle mourut sans enfant.
Les sieurs du Bois-Guéhenneuc et de Saint-Liri signent le partage fait, le 18 juillet 1438, entre le dit Jean Peschart et Mahé Peschart son frère. Les deux signataires étaient aussi les notaires qui avaient rédigé l'acte.
Enfin, on nous a assuré que G. de Saint-Lori, chapelain du duc Jean II et un de ses légataires et exécuteurs testamentaires était « un de Saint-Léri » sous une autre forme, peut-être la plus ancienne des formes françaises. Le duc mourut en 1305.
A la bibliothèque nationale, à Paris, se trouve une charte de l'an 1203 (titre 22322, p. 499) où il est dit que Guillaume de Saint-Léry (Guillelmus de sancto Lauro) donna au monastère de Saint-Méen une terre, en faveur de l'aumônerie de cette Abbaye, au moment où ses fils entraient au dit couvent pour se faire moines. Or, les fils de Guillaume devaient bien avoir vingt ans et leur père devait bien être âgé de cinquante.
Ce qui fait qu'il dût naître vers 1150. On voit par là que cette famille était très ancienne. Sans doute aussi qu'elle habitait le Manoir de Saint-Léry, alors appelé « la Citadelle » et dont le nom a été conservé par la tradition écrite et orale.

Comper en Concoret

Toponymie : Comper, Camper, Kempar = confluent
Comper en Concoret est au confluent de trois ruisseaux qui alimentent les étangs entourant le château de ce nom. La localité est donc débitrice de son nom à la jonction des ruisseaux qui confluent en cet endroit. Le Maël-aon qui a donné son nom à Saint-Malon, Aon= rivière et Mael = fief.
Origine : La légende y voit la résidence au V° siècle du père de Viviane, la fée ensorceleuse dont l'amour perdit le barde Merlin, dit l'enchanteur. Son père Dymas habitait un château dans le voisinage de Brec-Héllian (colline des druides…Brécélien…Brocéliande) et prés d'un grand étang. Ce fut là aussi qu'aurait été reçu le chevalier Kymon, soldat du roi Arthur qui cotoyant le ruisseau du Val-sans-Retour, arriva un soir au bord d'une clairière en présence d'un beau et grand château au pied duquel s'étendait une nappe d'eau considérable et où il fut accueilli de la façon la plus courtoise par le châtelain.
En tout cas il n'est pas contestable qu'il y eut là de très bonne heure une maison importante, puis un château féodal qui fut le chef-lieu de la baronnie de Gaël en 1373. Il est situé à l'Est de Concoret (val des fées) et à à quatre kilomètres Nord-Est de Penpont (demeure de Pontus) (Paimpont).
Dès le XI° siècle il est en la possession de la puissante maison des de Lohéac.
Propriétaires : les premiers propriétaires connus sont les de Lohéac, nom gallo-romain dérivant de Loho. Le fundus Lohoiacus était le domaine de la famille gauloise Loho. C'est un gentilice dont le nom subsiste encore aujourd'hui. Loho est donc un nom celte. La véritable graphie est Loc'ho qui signifie « marais ».
Quelques membres de cette famille, des cadets, prirent le nom de Comper du XIII° au XIV° siècle.
Des Lohéac, la terre passa par alliance en 1351 (ou 1359) aux Montfort dit de Laval depuis 1406 ; les Coligny d'Andelot l'héritèrent en 1547 et les de la Trémoille en 1605 ; ceux-ci la vendirent en 1626 aux Rosmadec et ceux-ci aux Montigny en 1696 ; elle vint par héritage au duc de Damas-Cruz en 1833, aux Narbonne-Pelet en 1848, par héritage en 1856 aux Charette de la Contrie en Couffé qui ont restauré le château.

Domaine direct et droits généraux : le château avait la forme d'un quadrilatère un peu allongé, flanqué aux angles de 4 grosses tours crénelées, reliées entre elles par des courtines élevées.
En 1679, on en donne la description suivante :
« le château de Comper, à environ une demi lieue du bourg de Concoret, avec la cour d'iceluy de 200 mètres environ, douves environnantes pleines d'eau, pont-levis garni de herses, poterne, porches et forteresses, vieille tour du côté de la forêt, colombier, jardin clos de murs, chapelle privée ; droits de guet et droit à un capitaine, un lieutenant et un concierge pour la garde du dit château qui est entouré de quatre étangs avec leurs chaussées et moulins à eau et nommés : le grand étang, l'étang du Bignon, l'étang du moulin et l'étang du verger lesquels fluent les uns dans les autres comme deux viviers se joignant. Prés du château est un parc en partie clos de murailles, planté en bois taillis et contenant 60 journeaux avec garennes et refuges à lapins ; droits de chasse à toute bête dans toute l'étendue de la forêt de Brécilien. »
Cette châtellenie, chef-lieu de la baronnie de Gaël, jouissait de droits seigneuriaux très importants et rapportait au fermier général 90.000 livres en 1760. Elle possédait la ville de Gaël avec le vieux château, l'auditoire, donjon et prisons ; juridiction de haute justice avec potences, ceps et colliers ; pleds généraux à Gaël le mardi et droit de menée aux pleds de la cour de Ploërmel ; droits de coutume sur tous les marchés de Gaël le mardi et sur les cinq foires qui se tiennent à la Saint-Symphorien et à la Saint-Luc de Gaël, le 1er de l'an et à la Saint-Laurent à Concoret et à la Saint-Marc prés du château le 25 avril.
Droits de quintaine et de bouhourd, à courir à Gaël le jour de Saint-Jean Baptiste par les mariés de l'année, lesquels à cheval, doivent rompre une gaule chacun au moins en trois courses. Droit de soule dû par le dernier marié de l'année, à Gaël le 1er dimanche de carême, à Concoret le 1er de l'an.
Deux prévôtés, celle de Gaël au Plessis-aux-Provost, celle de Concoret avec siège au Tertre-Brandeceux.
Six fiefs et rôles de Concoret, Gaël et la graineterie. Moulins à eau de Comper et Isaugouët. Le bois des hayes en Gaël en futaie et taillis de 600 journaux. Enfeux prohibitifs à Gaël et Concoret.
Sièges du château : Le château était jadis très fortifié et il subit plusieurs sièges au cours des âges. Détruit en 1373 par du Guesclin, il fut reconstruit en 1376. Son maître, François de Coligny, ardent protestant, y établit un prêche dans une salle qui porte encore le nom de salle aux Huguenots.
Pris par les ligueurs du duc de Mercoeur en 1594, il fut assiégé en 1595par les Royaux qui s'en emparèrent par ruse. Henri IV donna l'ordre de la démanteler en 1598 mais continua à y tenir une garnison. Les capitaines étaient Jean de Marnière de la Biffardière, ligueur en 1594 – en 1601 Michel Luette de la Vallée, dit "Piquemouche" – en 1622 Jean d'Argentré de Montoray, époux de Françoise de Couesnon.
Dès le début de la révolution, le 27 janvier 1790, une bande de forcenés envahit Comper et y mit le feu. Les archives furent brûlées, la chapelle détruite et les autres bâtiments endommagés. Il ne resta plus que deux courtines ruinées, séparées par la poterne et surmontées d'une grosse tour fendue de haut en bas.
Le logis principal a été restauré en 1870.

L'ancien oratoire a une clé de voûte portant un écusson aux armes des Laval :

"D'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent
et cantonnées de seize alérions d'azur posés quatre par quatre"

Note héraldique : Laval (de) : (origine du Maine)
Pour armes antiques : ***"de gueules au léopard d'or" (sceau 1281)***
Moderne :***" d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*** *qui est Montmorency,*
la croix chargées de cinq coquilles d'argent."

Cette plaquette a été réalisée par Yves Desgrées du Loû et Jean-Pierre Defrain d'après :
Pour l'église de Saint-Léry et le château du Loû : "Saint-Léry, monastère et paroisse, vie du Saint"
Abbé Le Claire, 1924, et documents de la famille
"Le patrimoine des communes du Morbihan" aux éditions Flohic
Pour le château du Comper, manuscrit consacré aux "Principales Seigneuries du pays de Mauron"
par l'abbé Merlet, vers 1920